

E.D.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET

DIRECTION DU BUDGET

- D E C R E T -

ANNEE 1961 N° 314 /PR-MFB-DB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les
Membres du Gouvernement;

VU la loi organique n° 59-35/ALD du 31 Décembre 1959 por-
tant création et organisation des Conseils Généraux, notamment son
article 44

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er.- Est approuvée la délibération n° 5/61.PNE du
30 Juillet 1961 du Conseil Général du Nord-Est portant ouverture et
annulation d'un crédit de Deux Millions Cent Vingt Mille Francs au
titre du Budget primitif Exercice 1961 du Département du Nord-Est.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey.- ✓

PORTO-NOVO, le 14 OCTOBRE 1961
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

P.R.	15
JORP	1
C.F.	1
MFB	1
MAI.	1
D.B.	2
C.Gal N.Est	1
Trésor	1
C.D.	1
Préfet N.Est	1

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES IN-
TERIEURES ET DE LA DEFENSE

VU P. LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU
TRAVAIL CHARGE DE L'INTERIM,

B. BORNA